

De Mathius Shadow-Sky, compositeur agressé par EDF révélant la malveillance de EDF
Au Président et au Directoire de EDF de l'avenue de Wagram à Paris

Toulouse, le 6 juin 2025

Mesdames, Messieurs actant EDF,

Encore une fois EDF prouve sa capacité de nuire par la violence, au contraire de vouloir s'entendre, pour se comprendre, pour s'entraider. Menacer et blesser sont des intentions belliqueuses d'hostilité volontaire. Menacer et blesser ne sont pas des intentions de paix, menaces et blessures ne cultivent pas la paix, mais révèlent la volonté « de l'emploi de la force pour résoudre un différend » (sic). Bien qu'on sait toutes et tous que : « la brutalité ne résout jamais un différend », mais au contraire le perpétue, l'entretient et l'amplifie. La violence d'intention cultive rancœur et vengeance, certainement pas la paix du bien être.

Je ne suis pas d'accord avec la facturation de EDF et, *se désaccord doit être respecté, puis considéré et discuté pour être résolu*. Mais depuis 2007, à la suite d'un comportement raciste et autoritaire d'une agente EDF, date depuis laquelle je refuse de payer « les suppléments illégaux dissimulés, mais inscrits dans la facture EDF » qui doublent et triplent le prix de l'électricité consommée, les agents EDF sourds et violents ne réagissent que par refuser de vouloir comprendre et par l'agression envers ma personne ; et, à mon grand étonnement, le Médiateur National de l'Énergie aussi !

À cultiver l'hostilité et le manque d'empathie envers les autres, empêche tout agent EDF de pouvoir comprendre qu'une vie vécue hostile n'engendre que souffrances. Pour quoi EDF se veut agir être l'agent de la souffrance, au contraire de montrer l'exemple de la bienfaisance ? L'électricité est l'énergie première qui fait bouger le monde, en interdire l'accès, bien que sa consommation soit payée, qu'est-ce que ça signifie ? Derrière la menace et la volonté de nuire, il y a *le désir de pouvoir absolu indiscutable*. Une institution d'État, même privatisée, qui nuit à ses concitoyens, s'ils n'obéissent pas à l'extorsion, est un comportement délinquant et pour une institution : inacceptable. Comment une institution d'État peut-elle commettre des délits ?

Ce qui est nommé : état d'esprit et comportement réactif enfermé dans le bellicisme interdit les personnes prisonnières dans ce conditionnement de penser avec le bon sens de la raison. On le constate depuis (2025 - 2007 =) 18 ans. Le belliciste est un être en souffrance, qui ne peut pas demeurer sans soin, et l'institution EDF, à employer l'agression cultivant l'hostilité, n'obtiendra jamais ce qu'elle convoite, parce qu'elle est le terrain favorable à la culture institutionnelle de l'hostilité générale.

Ce qui signifie que EDF doit être soignée. Parce qu'elle a provoqué et généré tant de misères et des morts. Une institution civile d'État qui tue ? Comment une institution civile d'État peut-elle continuer à pouvoir provoquer intentionnellement et indirectement la mort ? dans une nation qui se veut vivre en paix ? La mort de personnes à qui a été interrompue l'alimentation électrique, relève du meurtre au second degré : donner la mort sans intention de la donner ? Hum, non, il n'y a pas accident, mais il y a bien intention de nuire qui provoque la mort de la personne agressée par une institution qui n'a pas à avoir la violence pour action.

- Qu'est que les propriétaires de EDF convoitent pour ordonner à ses comptables de gonfler illégalement et par dissimulations des indus dans ses factures ?
- Pour quoi dissimuler, par maestria comptable, des montants illégaux, donc indus ?
- Parce que : si les montants additifs étaient bien visibles, personne ne les paierait ?
- La dissimulation prouve l'illégalité et la culpabilité des actes de EDF.
- Dans le cas contraire, aucune dissimulation ne serait nécessaire : *le consommateur bien informé des besoins de Électricité de France, pour son bon fonctionnement, ne refuserait pas de payer ce dont EDF a besoin pour que la production de l'électricité ne rencontre aucun obstacle*.

Je ne réponds pas à la menace ni à la volonté de nuire d'un tiers. L'institution EDF gouvernée par l'état d'esprit comportemental de domination/obéissance/punition est une

manière contrefficace à croire vouloir obtenir une entente, puis un accord. La volonté de EDF de tromper les consommateurs est claire, puisqu'elle est inscrite dissimulée dans chaque facture émise par EDF : montre *la volonté franche de EDF d'abuser le consommateur*. La volonté de nuire de EDF est clairement et franchement affirmée et confirmée par ses actions de *banaliser la menace et l'agression* ; alors que EDF est censée être un service au public (qui n'est plus un service public depuis 2003). Et non un service d'attaque ou d'assaut envers les personnes qui refusent de se soumettre au racket de EDF, et les personnes fragilisées par la pauvreté. Tuer les pauvres, est-ce la mission cachée de EDF ?

*EDF agit des délits qui sont punis par le Code pénal. Il est donc impossible que le consommateur honnête puisse agir en complice aux malversations de EDF. C'est une raison très claire que je souligne et explique depuis 2007. Bien sûr, tous les agents EDF, qui me menacent et semblent prendre plaisir à me nuire, nient cette disposition agressive de EDF qui pourtant s'illustre dans chaque facture émise par EDF. Et la banalisation des lettres de menaces dont le montant réclamé ne correspond jamais au montant dû (sic) ainsi que le harcèlement et les menaces téléphoniques sont des méthodes de délinquants, pas celles d'une institution d'État, même privatisée. Comment EDF peut être agie par la délinquance de ses agents ? C'est-à-dire, **comment EDF peut-elle agir en organisation criminelle ?***

- EDF agit un racket illégal qui est autrement nommé : extorsion.
- L'extorsion est un délit majeur qui est interdit par la Loi, délit inscrit dans le Code pénal.
- Comment EDF peut s'autoriser et agir un délit majeur interdit par la Loi ?
- Tous les comportements de EDF par ses agents et dirigeants sont jusque-là condamnables.
- Et la violence n'est certainement pas la solution pour obtenir une entente, au contraire.

Réduire mon ampérage « à distance » (sic) révèle la volonté claire lâche de nuire : c'est une agression pour obtenir une extorsion. Un crime puni par la Loi. Sachant que JE PAYE RÉGULIÈREMENT MA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE, INCLUANT LA TVA. L'agression EDF envers ma personne est injustifiable, donc condamnable. Vouloir me faire payer un abonnement à 6kVA ou me réclamer le péage d'un abonnement à 6kVA *qui a été réduit en 2018 à 3kVA et aujourd'hui le 31 mai 2025 à 1kVA*, comment se nomme ce comportement ? autre que la *volonté hostile d'extorsion pour un service au public absent*.

EDF me met volontairement en danger par m'empêcher de manger chaud et l'hiver de me chauffer bien que je paye ma consommation électrique, mais sans les suppléments illégaux.

Dois-je alors agir comme EDF ? Par le chantage et la menace ? Affirmant que : « si EDF ne me remet pas les 6kVA originels, je ne paierai plus aucune facture, et ce, jusqu'à ce que ma requête soit satisfaite » ? Non. L'hostilité n'est en aucun cas la solution pour obtenir une relation d'entente saine et paisible.

Dans l'attente d'un geste de sympathie de EDF
Tout en restant dans le désir d'entente
Recevez ma sympathie en échange de votre agression.

Mathius Shadow-Sky
compositeur de musique
né Maciek Sadowski
64 ans vieillissant, mis en danger de mort par EDF

Je rappelle que cette lettre est publique,
elle est publiée d'abord dans le site web hébergeant :
<http://centrebombe.org/edf.html>
dont les documents sont propagés dans les réseaux sociaux.